

Le jeudi 14 janvier 2021

Objet : Déclaration des cas de COVID-19 et information utile au sujet du masque de procédure

Chers parents,

Comme vous le savez, le retour en classe aura lieu à compter du lundi 18 janvier prochain, selon l'horaire de l'école (en alternance – école/maison pour les élèves de la 3^e secondaire). Toute notre équipe est impatiente de revoir nos élèves! Avant que la vie à l'école ne reprenne, nous jugeons important de vous transmettre quelques informations.

Bilan des cas recensés entre le 23 décembre 2020 et le 13 janvier 2021

Comme annoncé dans le communiqué du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries du 7 janvier dernier, voici le bilan des cas déclarés par la Santé publique concernant notre école, pendant la période de fermeture du 23 décembre 2020 au 13 janvier 2021 :

- 6 élèves et 1 membre du personnel ont reçu un diagnostic positif à la COVID-19.

La situation au sein de notre établissement est sous contrôle et soyez assurés que nous continuerons de respecter les balises de la Santé publique avec rigueur.

À cet effet, nous vous remercions à l'avance de nous contacter directement si vous avez été informés d'un test positif concernant votre enfant. Lors des périodes de fermeture (soirs et fins de semaine), nous vous demandons de remplir un formulaire qui se trouve dans le dossier de votre enfant sur [Mozaïk-Portail](#), sous l'onglet Ressources/Commission scolaire. En nous partageant cette information importante, nous pouvons agir pour freiner la propagation au sein de notre établissement tout en appuyant efficacement la Santé publique.

Masque de procédure

Comme vous le savez, le port du masque de procédure sera obligatoire en tout temps dans l'école, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire. Étant donné que les élèves doivent porter un masque de procédure dès leur arrivée sur le terrain de l'école le 18 janvier, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant porte un couvre-visage pour se rendre à l'école pour ce premier jour de classe, et ce, que votre enfant prenne le transport scolaire ou qu'il soit marcheur. Pour les élèves qui prennent le transport scolaire, ils pourront récupérer un masque de procédure à la place qui leur est assignée dans l'autobus, alors que les marcheurs en recevront à l'entrée de l'école. Un sac contenant les masques de procédure de la semaine avec un masque additionnel pour l'arrivée le lundi matin suivant leur sera remis à l'entrée de l'école. Ce sac que les élèves identifieront avec leur nom sera à conserver dans le sac d'école en tout temps et sera à nouveau réutilisé pour y remettre les nouveaux masques de la semaine suivante à tous les lundis matin à la première période.

À noter : il est préférable que l'élève porte le masque de procédure que lui fournira son établissement scolaire plutôt que de porter son propre masque de procédure.

Le masque de procédure peut être utilisé s'il est encore visuellement propre. Il est recommandé de respecter l'hygiène des mains lors de la manipulation du masque et de l'installer et le retirer par les ficelles (et en le remplaçant dès qu'il est souillé ou humide). Il est également souhaitable de prévoir un deuxième sac distinct (par exemple de style Ziploc) afin d'assurer un entreposage adéquat lorsque ce dernier n'est pas requis (par exemple, à l'extérieur ou lors du repas) afin de ne pas souiller les masques propres du premier sac fourni par l'école.

Enfin, je profite de cette lettre pour vous souhaiter, en mon nom et au nom de toute mon équipe, une année 2021 heureuse et en santé!



Sophie Dufault
Directrice